

LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

AOUT 2024



VAL SOLUTIONS



#1

ACTUALITÉS

Les « nouvelles organisations du travail » : un danger pour la santé ?

Le management des plateformes numériques, des Scop et des « entreprises libérées » fait-il courir des risques à la santé physique et mentale des salariés ? Une étude financée par la Dares apporte des réponses.

Comment les travailleurs vivent-ils les « nouvelles formes d'organisation du travail », quel impact ont-elles sur leur santé mentale et quels types de coopération mettent-elles en place pour faire face à la différence entre travail réel et prescrit ? Une étude menée par Christophe Dejours permet d'apporter quelques réponses à travers des entretiens menés dans trois environnements de travail : une plateforme numérique de livraison à vélo, une Scop de livraison à vélo et une entreprise « libérée ».



Après un arrêt maladie, la visite de reprise est-elle obligatoire ?

Le Code du travail, dans sa rédaction suite à la loi santé du 2 août 2021, ne l'impose que dans les cas suivants :

- après un congé de maternité ;
- après une absence pour cause de maladie professionnelle (sans condition de durée) ;
- après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail ;
- après une absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel.



Interview Ménopause : «Adapter les conditions de travail à des maux féminins est un tabou total»

Le mythe égalitariste constitue un frein aux aménagements professionnels dont les personnes affectées par les symptômes de la ménopause pourraient bénéficier, estime Florence Chappert de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

Bouffées de chaleur, insomnies, troubles de l'humeur, douleurs musculo-articulaires... La flopée de symptômes liés à la ménopause peuvent lourdement affecter le quotidien de certaines femmes, y compris leur activité professionnelle. Mais peu osent aborder le sujet avec leur supérieur hiérarchique. Florence Chappert, responsable de la mission Égalité à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et pilote de l'action «santé des femmes» du quatrième plan Santé au travail, insiste sur l'importance d'aménager l'activité des salariées concernées.



Virus Mpox : comment réagir si le salarié est infecté ou présente des symptômes ?

Le continent africain est actuellement touché par une recrudescence de l'épidémie de Mpox, autrefois appelée « variole du singe ».

Même si le risque de pandémie est à ce jour écarté, le signalement de cas sporadiques ne pourra être évité. Dans ce contexte de grande vigilance, le ministère de la Santé a publié un questions-réponses abordant, entre autres, le cas particulier du salarié infecté ou présentant des symptômes.



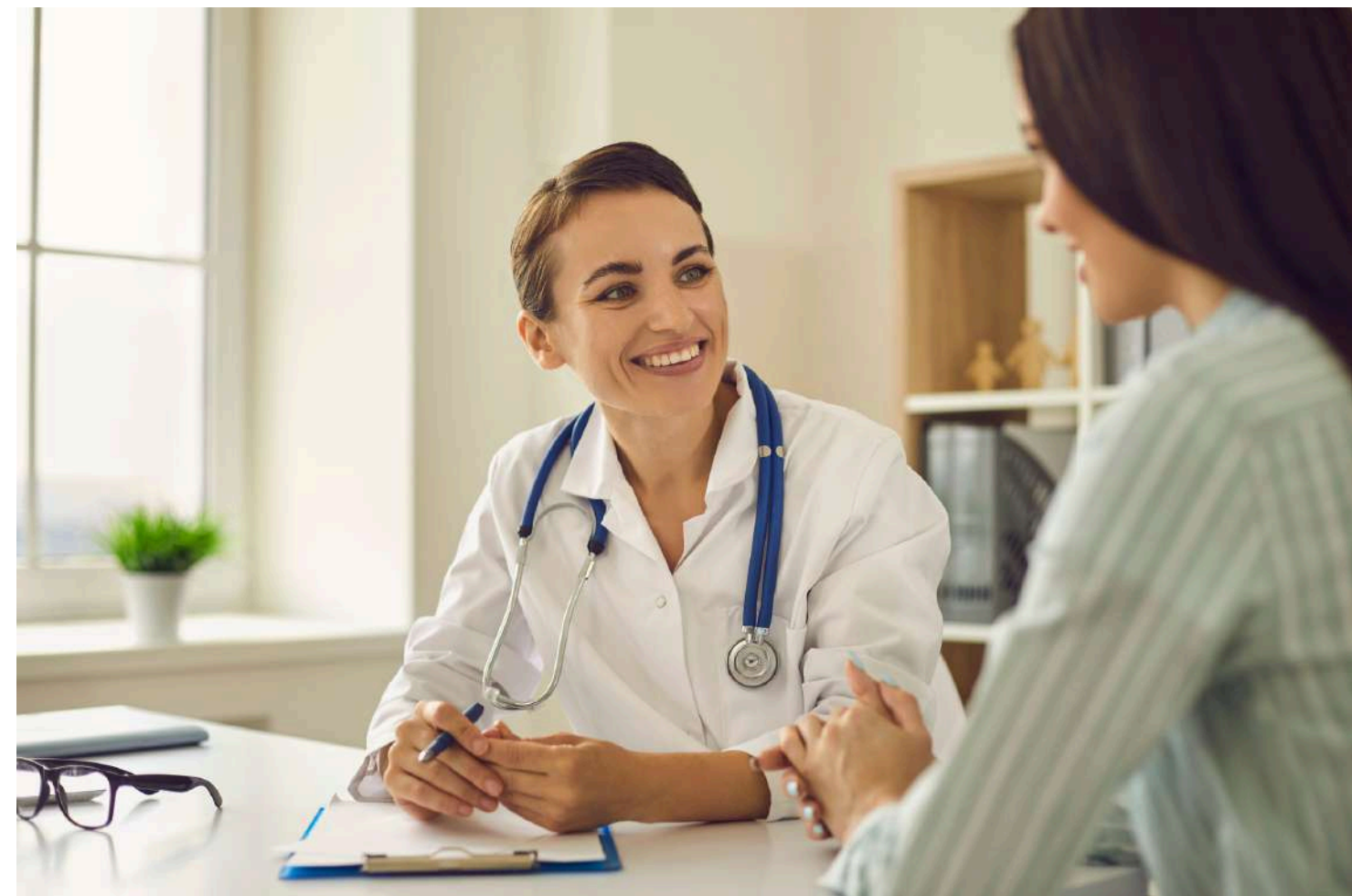
Visite de reprise : une obligation incontournable pour l'employeur !

L'obligation d'organiser une visite médicale de reprise ne peut être conditionnée au retour du salarié dans l'entreprise.

La Cour de cassation rappelle que l'employeur doit organiser cette visite dès que l'arrêt maladie prend fin, même si le salarié ne se présente pas pour reprendre son poste.

Ce qu'il faut retenir :

- Dès l'échéance d'un arrêt maladie, l'employeur doit planifier une visite médicale de reprise.
- Cette obligation demeure, même si le salarié ne revient pas à son poste le jour prévu.



Santé au travail : « faire parler » les data pour améliorer la prévention

Dans le secteur aérien, certaines compagnies confient de manière épisodique des bracelets connectés à des membres d'équipage volontaires.

Les capteurs qu'ils contiennent permettent de suivre avec précision l'enchaînement de leurs phases d'activité et de repos.

Grâce aux données collectées, il sera également possible d'analyser leur sommeil durant les nuits suivant une rotation avec décalage horaire.



Sport en entreprise : améliorez votre santé et votre bien-être au travail

La pratique du sport en entreprise gagne en popularité ces dernières années car elle contribue directement à l'amélioration de la santé et du bien-être des employés.

Ce n'est un secret pour personne : une activité physique régulière aide à réduire le stress, à améliorer la concentration, et à prévenir divers problèmes de santé. Dans un environnement de travail souvent sédentaire, ces bienfaits sont inestimables.





#2

VAL SOLUTIONS

Préparez votre rentrée à Lyon avec nous !

La grande rencontre des acteurs du monde du travail autour des sujets « santé, sécurité et qualité de vie au travail » c'est bientôt et nous y serons !

Retrouvons-nous du **8 au 10 octobre** à **Eurexpo Lyon**, sur **notre stand R04 - Hall 6** pour 3 jours inédits autour de vos thématiques prioritaires. Nous parlerons nouvelles fonctionnalités et avancées de notre plateforme uEgar® le logiciel métier pour la prévention et la santé au travail des SPST.

The graphic features a pink background with a repeating pattern of '30 J-30' in white and yellow. The text 'Préventica à Lyon' is prominently displayed in white. Below it, a yellow banner contains the dates '8 AU 10 OCTOBRE 2024' and 'STAND R04'. At the bottom, the Val Solutions logo and name are shown in white on a dark blue background.

30 J-30 J-30 J-30 J-30 J-30
30 J-30 J-30 J-30 J-30 J-30
30 J-30 J-30 J-30 J-30 J-30

Préventica à Lyon

8 AU 10 OCTOBRE 2024
STAND R04

 VAL SOLUTIONS

MERCI !



VAL SOLUTIONS